



NON au RAPPROCHEMENT/FUSION : APPEL À TOUS LES SALARIÉS

Le gouvernement a décidé de passer en force et de fusionner la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte avec un transfert de personnel dès janvier 2010.

La mission, confiée à Claudie Haigneré, consistant à préfigurer le nouvel établissement public issu du regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences en est la preuve.

Il s'agit, en fait, de la mise en oeuvre de l'une des mesures de la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour laquelle notre ancien directeur général Guillaume Boudy est aux commandes.

Quels que soient les discours des ministres de la culture et de l'enseignement supérieur, il n'y a en fait aucune raison valable qui justifie cette fusion si ce n'est «de rationaliser la dépense publique grâce aux économies d'échelle », de réduire les effectifs et liquider les services publics !

Au prétexte de créer un « opérateur de référence dans le domaine de la culture scientifique et technique », il s'agit dans les faits d'une atteinte directe à la culture scientifique et technique. Il ne se passe plus de semaine sans que ce gouvernement s'attaque à la culture et affirme sa volonté de liquider les biens publics. Mais bonne nouvelle : la soirée du 24 mars organisée par les personnels du Palais de la découverte avec de nombreux scientifiques, personnalités de la vie civile ou journalistes, a rencontré un énorme succès !

Réduire les effectifs

Le seul objectif de cette fusion est de supprimer des postes au Palais comme à la Cité des Sciences. Les salariés de la Cité, comme ceux du Palais de la découverte, peuvent faire échec à cette politique.

Mobilisons-nous contre la volonté de remise en cause des droits sociaux et des accords collectifs qui régissent le cadre contractuel de la Cité.

Remettre en cause nos accords. Ce qui est en jeu, c'est l'accord collectif de la Cité avec entre autres:

- les congés payés
- les jours RTT et de repos compensateur
- les jours HVI et la plage fixe limitée à 4 heures
- les compensations pour le travail modulé
- le minimum horaire à 18 heures et des horaires fixes pour les temps partiels
- l'accord sur la complémentaire santé et la prévoyance
- l'accord sur les droits syndicaux et l'ensemble des accords en vigueur

Tout cela, si le décret et la fusion devaient se faire, devrait être renégocié entre janvier 2010 et mars 2011 !

Mobilisons-nous le 1er avril,

jour de l'inauguration de la Cité des enfants, pour exiger de nos tutelles :

le maintien de chacun de nos établissements avec leurs missions respectives,

le maintien des statuts existants,

le retrait du projet de décret et du projet de fusion,

des effectifs et des embauches dans tous les services où ils sont nécessaires.

Assemblée générale à 12h30 à l'Auditorium

Pour décider ensemble de la suite de notre mobilisation tout l'après-midi jusqu'à
l'arrivée des ministres

Le temps d'AG est payé comme temps de travail effectif : soyez présent !